

Extrait du Registre des délibérations du 20 mars 2024

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 26 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 mars 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 72 (691 voix)
	Votes (nbre voix) : Pour : 691 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 20 mars 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Frontenay-Rohan-Rohan (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Jany LESOUF ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Sabine SOBOTA ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; *Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT* ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEULT et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Vallans : Olivier CAILLÉ ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; *Le Gué de Velluire : Alexandre OLONGE ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD* ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; *Montreuil : Geneviève BARNAUD ; Péault : Laurent MENANTEAU ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Didier JOUSSEAU ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID*

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU* ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU*, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, *Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD*

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY*

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, Rose-Marie NIETO, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Laurent FAVREAU, Stéphane GUILLON*

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Thierry BOUCARD ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire : Eric SAUTREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY ; Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : Pascale JEAN DIT BERTHELOT ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Révision statutaire n°1 :

Evolution du calcul des cotisations des communes classées de 1€ à 1,50€



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Révision statutaire n°1:

Evolution du calcul des cotisations
des communes classées de 1€ à 1,50€**Contexte**

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin,

Depuis la loi de finances 2020, la plupart des communes du Marais poitevin bénéficie de la dotation biodiversité et aménités rurales qui se répartie en trois fractions : Natura 2000, Parc marin et communes classées en PNR.

La part perçue par les communes grâce à leur classement dans le Parc s'élevait à 217 250 € en 2022 et à 546 777 € en 2023. La dotation globale est portée au niveau national de 41,6 M€ à 100 M€ en 2024, soit un doublement des dotations communales.

Il est proposé au Comité syndical d'augmenter les cotisations des communes classées PNR de 1 à 1,50 €. Cette augmentation ne représenterait que 16 % en moyenne du montant de la dotation perçue par les communes.

Dans ce cadre, il convient de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

Statuts actuels	Statuts modifiés
7-1 section de fonctionnement / A – Recettes / Alinéas 5 et 6	7-1 section de fonctionnement / A – Recettes / Alinéas 5 et 6
Calcul des contributions statutaires des collectivités territoriales, membres du Syndicat mixte :	Calcul des contributions statutaires des collectivités territoriales, membres du Syndicat mixte :
• les contributions des communes classées sont de 1 € par habitant défini par le dernier recensement de la population totale, exception faite des villes de Fontenay-le-Comte, Luçon et Niort. (...)	• les contributions des communes classées sont de 1,5 € par habitant défini par la population totale légale au 1 ^{er} janvier de chaque année (base INSEE), exception faite des villes de Fontenay-le-Comte, Luçon et Niort. (...)

Conformément aux dispositions statutaires, ces modifications devront être approuvée par les 2/3 des suffrages exprimés.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

> de modifier l'article 7-1-A des statuts tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

